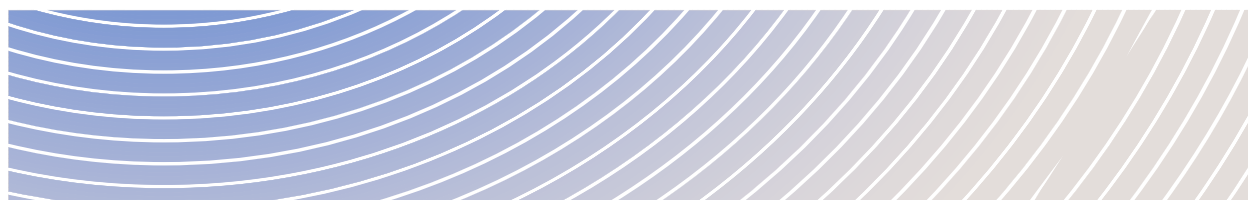




Impact Assessment
Agency of Canada

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Version provisoire du rapport sur le programme de suivi pour l'exercice 2025-2026



Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et
gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador

Août 2026

Canada 



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026.

Cette publication peut être reproduite pour un usage personnel ou interne sans autorisation, à condition que la source soit pleinement mentionnée. Toutefois, la reproduction en plusieurs exemplaires de cette publication, en tout ou en partie, à des fins de redistribution, nécessite l'autorisation écrite préalable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 ou information@iaac-aeic.gc.ca.

Numéro de catalogue :

Numéro ISBN

Le présent document a été publié en anglais sous le titre : Regional Assessment of Offshore oil and gas exploratory drilling east of Newfoundland and Labrador : Draft Follow-up Program Report for 2025-2026.

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	IV
1. INTRODUCTION	1
2. BUT	2
3. MOBILISATION	2
4. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS EN 2025-2026.....	2
TABLEAU 1 : TABLEAU DE BORD DE L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.	3
5. RAPPORT D'AVANCEMENT RELATIF À LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.....	3
TABLEAU 2 : DESCRIPTION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT POUR ASSURER LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DÉCRITS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.....	4
TABLEAU 3 : MISES À JOUR DES ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS ÉNONCÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION RÉGIONALE DU FORAGE EXPLORATOIRE PÉTROLIER ET GAZIER EXTRACÔTIER À L'EST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR.....	5
6. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME DE SUIVI.....	15
TABLEAU 4 : TABLEAU DE MESURE DU RENDEMENT POUR L'ANNÉE DE DÉCLARATION 2025-2026 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUIVI DE L'ER.	17

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : TABLEAU DE BORD DE L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.....	3
TABLEAU 2 : DESCRIPTION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT POUR ASSURER LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DÉCRITS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.	4
TABLEAU 3 : MISES À JOUR DES ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS ÉNONCÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION RÉGIONALE DU FORAGE EXPLORATOIRE PÉTROLIER ET GAZIER EXTRACÔTIER À L'EST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR.....	5
TABLEAU 4 : TABLEAU DE MESURE DU RENDEMENT POUR L'ANNÉE DE DÉCLARATION 2025-2026 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUIVI DE L'ER.....	17

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation/acronyme	Définition
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AMCEZ	Autres mesures de conservation efficaces par zone
AMP	Aire marine protégée
Comité directeur	Le Comité directeur du programme de suivi de l'évaluation régionale comprenant des représentants des organismes suivants : AEIC, RNCAN, ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de Terre-Neuve-et-Labrador, RC-TNLEE, ECCC et le MPO.
DGST	Direction générale des sciences et de la technologie
ECCC	Environnement et Changements climatiques Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
EPD	Entente de partage des données
ER	Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
FEE	Fonds pour l'étude de l'environnement
LDNUDPA	<i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>
LEI	<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
PAGRAO	Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
PSM	Planification spatiale marine
RARM	Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle
RC-TNLEE	Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière
Registre	Registre canadien d'évaluation d'impact

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

Règlement ministériel	Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes Terre-Neuve-et-Labrador)
Réponse ministérielle	Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage
RNCan	Ressources naturelles Canada
SCA	Système des connaissances autochtones
SCCS	Secrétariat canadien de consultation scientifique
SCF	Service canadien de la faune
SDA	Souveraineté des données autochtones
SIG	Système d'informations géographiques
T.-N.-L.	Terre-Neuve-et-Labrador
Zone d'étude	Zone d'étude de l'évaluation régionale telle qu'elle est définie à la figure 1.1 du rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador.

1. Introduction

Le 15 avril 2019, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) a annoncé le lancement de l'évaluation régionale du forage exploratoire pétrolier et gazier extracôtier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (l'évaluation régionale [ER]) et la nomination d'un comité chargé de mener l'évaluation régionale (le Comité de l'ER). L'objectif de l'évaluation régionale était d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus fédéral d'évaluation d'impact pour les futurs projets de forage exploratoire extracôtier dans la zone d'étude de l'évaluation régionale extracôtière définie (la zone d'étude) tout en veillant à ce que les normes les plus rigoureuses de protection de l'environnement continuent d'être appliquées et maintenues.

Le 29 février 2020, le Comité de l'ER a présenté son [rapport sur l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#). Ce rapport détaille les connaissances acquises par le Comité, y compris ses activités d'analyse et de mobilisation connexes, les conclusions tirées et les recommandations subséquentes.

Le 4 juin 2020, le [Règlement visant des activités concrètes exclues – puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador](#), un règlement ministériel pris en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) qui établit les exigences pour les futurs projets de forage exploratoire dans la zone d'étude, est entré en vigueur. Par la suite, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a publié dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) la [réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage](#) (réponse ministérielle). Dans ce document, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador (gouvernement de T.-N.-L.) ont donné suite aux recommandations formulées dans le rapport final du comité de l'ER et se sont engagés à établir un programme de suivi de l'évaluation régionale (programme de suivi de l'ER).

Le programme de suivi de l'ER surveille la mise en œuvre et l'efficacité des divers résultats de l'évaluation régionale, y compris les engagements pris dans la réponse ministérielle connexe, et en rend compte. Le programme de suivi de l'ER permettra également de s'assurer que l'information et l'analyse demeurent valides et à jour, et qu'elles continuent de remplir leur fonction prévue d'éclairer la prise de décisions en ce qui concerne les futurs forages exploratoires et les activités connexes dans la zone d'étude.

2. But

Le présent rapport sur le programme de suivi de l'évaluation régionale vise à faire le point sur les initiatives et les résultats du programme de suivi de l'ER pour la période de reddition de compte 2025-2026. Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle qui figure à la section 5 rend compte des progrès réalisés par les organismes gouvernementaux et les ministères nommés dans la réponse ministérielle à l'égard des engagements. Cela comprend l'AEIC, Pêches et Océans Canada (MPO), ECCC, Ressources naturelles Canada (RNCan), la Régie de l'énergie extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le rapport fournit également une évaluation de l'efficacité globale du programme de suivi (section 6).

3. Mobilisation

Une période de consultation publique portant sur la version préliminaire de ce rapport aura lieu. L'avis concernant cette consultation sera publié sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact.

4. Résumé des activités en 2025-2026

En plus des activités résumées à la section 5, les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre du programme de suivi de l'ER au cours de l'année de déclaration 2025-2026 :

- Le 2 juin 2025, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers est officiellement devenu la Régie de l'énergie extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador.
- Le Comité consultatif de suivi de l'ER¹ s'est réuni cinq fois au cours de la période de déclaration 2025-2026 et a travaillé à l'élaboration de conseils à l'intention du Comité directeur concernant les mises à jour de l'outil SIG d'ER.

¹ Le Comité consultatif de l'ER est composé de représentants de divers groupes d'intérêts et domaines d'expertise, notamment des représentants des groupes autochtones, de l'industrie de la pêche, de l'industrie pétrolière et gazière, d'organisations non gouvernementales et du milieu universitaire.

Le tableau 1 présente un aperçu de l'état d'avancement des 42 engagements pris dans la réponse ministérielle et indique les changements survenus depuis la période de rapport 2024-2025. Il convient de souligner que l'engagement 31 a été complété au cours de la période de rapport visée, ce qui a contribué à la modification globale de l'état des engagements. Les définitions des catégories d'état sont présentées au tableau 2, tandis que le tableau 3 fournit des mises à jour détaillées sur les progrès réalisés à l'égard de chacun des 42 engagements.

Tableau 1 : Tableau de bord de l'état des engagements énoncés dans la réponse ministérielle.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Rempli – Entièrement respecté	16	16	16
Rempli – Surveillance continue	11	12	13
Progrès en cours	14	13	12
En attente	1	1	1

5. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle

L'état d'avancement de la réponse ministérielle ci-dessous s'appuie sur les engagements et les plans de travail définis dans le [premier rapport d'avancement sur la réponse ministérielle](#) de 2021. Le tableau 1 présente un résumé des changements apportés à l'état des engagements. Un statut a été attribué à chaque engagement en fonction de la description présentée dans le tableau 2. Les engagements figurant dans le présent rapport suivent le format de ceux décrits dans la réponse ministérielle. Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu des mesures prises ou des réalisations accomplies en vue de la réalisation de l'engagement au cours de la période de déclaration 2025-2026.

Tableau 2: Description de l'état d'avancement pour assurer le suivi des engagements décrits dans la réponse ministérielle.

État	Descriptif
Rempli – Entièrement respecté	L'engagement a été pleinement rempli. Aucune mesure ou surveillance supplémentaire n'est nécessaire.
Rempli – Surveillance continue	L'engagement a été rempli, mais une surveillance continue est nécessaire.
Progrès en cours	L'engagement n'a pas été pleinement rempli, mais des progrès ont été réalisés ou des mesures ont été prises pour remplir l'engagement et veiller au respect de l'échéance prévue.
En attente	Les progrès de l'engagement ont été interrompus et une justification a été fournie.

Tableau 3 : Mises à jour des engagements ministériels énoncés dans la réponse ministérielle aux recommandations de l'Évaluation régionale du forage exploratoire pétrolier et gazier extracôtier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador

Engagement	État
1. Mesures d'atténuation et de suivi (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
2. Observateurs qualifiés d'oiseaux de mer (ECCC) Le SCF d'ECCC n'a reçu aucune liste d'observateurs qualifiés au cours des dernières années, et aucune directive n'a été mise à jour ou demandée.	Rempli – Surveillance continue
3. Plans de communication sur les pêches (RC-TNLEE ET AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
4. Notifications préalables au forage (RC-TNLEE ET AEIC) La liste des intervenants tenue à jour par la RC-TNLEE est mise à jour périodiquement pour s'assurer que la communication parvient à toutes les parties en temps opportun.	Rempli – Surveillance continue
5. Mesures d'atténuation des effets sur les oiseaux migrateurs (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
6. Surveillance des oiseaux de mer (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
7. Formation sur les échouages d'oiseaux de mer (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
8. Activités dans les refuges marins et les zones de fermeture (MPO, RC-TNLEE et AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté

Engagement	État
9. Consultation en matière d'élaboration de règlements (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
10. Exigences en matière de notification (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
11. Application de l'exclusion (AEIC) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté
12. Examen du règlement ministériel (AEIC) L'AEIC a commencé à examiner le règlement ministériel. L'examen devrait se terminer d'ici la fin de 2026 – voir le RARM 2021.	Progrès en cours
13. Modélisation adéquate et appropriée (AEIC) L'annexe 2 du Règlement ministériel établit les conditions relatives à une modélisation adéquate et appropriée des déblais de forage. La RC-TNLEE vérifie le respect de ces conditions.	Rempli – Surveillance continue
14. Rapport annuel sur le programme de suivi (AEIC) Le rapport de 2025-2026 sur le programme de suivi de l'évaluation régionale devrait être publié à l'hiver 2026-2027.	Progrès en cours
15. Plan à long terme pour l'outil d'aide à la décision du SIG (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador) - Version mise à jour de l'outil SIG préparée et publiée en mai 2021. - L'hébergement en ligne de l'outil SIG a été transféré avec succès à la RC-TNLEE et est accessible. - Détermination continue d'ensembles de données nouveaux et mis à jour pour les futures mises à jour du SIG, avec les conseils du Comité consultatif de suivi de l'ER.	Rempli – Surveillance continue
16. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador) L'engagement a été entièrement respecté – voir le RARM 2021	Rempli – Entièrement respecté

Engagement	État
17. Examens et rapports (AEIC) Tous les engagements des parties, tels qu'ils sont décrits dans la réponse ministérielle, continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une reddition de compte publique dans le rapport annuel sur le programme de suivi de l'évaluation régionale.	Rempli – Surveillance continue
18. Intégration de perspectives diverses (AEIC) - Les membres du Comité consultatif de suivi de l'ER ont été nommés en juillet 2021. Les membres du Comité sont issus de diverses sphères, dont les communautés autochtones, l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie de la pêche, les organisations environnementales non gouvernementales, les groupes d'intérêt universitaires et le public. Au cours de la période de déclaration 2025-2026, le Comité s'est réuni cinq fois et a formulé des conseils liés à la mise à jour et à l'amélioration de l'outil SIG de l'ER. - Le programme de suivi de l'ER continuera de solliciter et d'intégrer divers points de vue dans le cadre des processus de mobilisation. Le cas échéant, des périodes de commentaires du public seront organisées pour examiner et commenter les documents clés.	Rempli – Surveillance continue
19. Utilisation d'études et d'examens scientifiques (MPO et ECCC) Modélisation prédictive propre aux espèces d'oiseaux de mer (ECCC) - Le Service canadien de la faune d'ECCC et la Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) d'ECCC continuent d'ajouter de nouvelles données aux modèles de surface de densité pour les espèces communes d'oiseaux migrateurs de l'Atlantique. Modélisation de la répartition des espèces de mammifères marins (MPO) - Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO se poursuit. La validation des données d'observation dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador est terminée et ces données ont également été fusionnées dans une seule base de données pour le Canada atlantique. Le processus de cartographie des détections acoustiques supplémentaires de baleines à des fins de modélisation est en cours et bonifiera les données d'observation. Les données environnementales seront utilisées de pair avec les informations d'observation pour créer des modèles d'habitat, et ceux-ci seront partagés une fois validés.	Progrès en cours
20. Portée des facteurs d'évaluation des projets désignés (AEIC) La portée des facteurs continuera d'être surveillée dans le cadre du programme de suivi de l'ER (voir le RARM 2021).	Rempli – Surveillance continue

Engagement	État
21. Saumon de l'Atlantique (MPO) Un projet intitulé « <i>Saumon de l'Atlantique dans les régions extracôtières de l'est du Canada (régions 8 à 15 du Fonds pour l'étude de l'environnement [FEE]): temps de l'année, durée et effets des variations environnementales et des changements climatiques</i> » a été lancé par le MPO en 2020 et a reçu un financement de 11,7 millions de dollars des exploitants de l'industrie extracôtière par l'intermédiaire du FEE. Au total, 4 965 saumons ont été marqués au cours du projet (2021-2023), dont 3 900 saumoneaux (provenant de 32 rivières), 679 kelts (provenant de 26 rivières) et 386 adultes dans l'ouest du Groenland. Les résultats du projet sont maintenant publiés dans la littérature scientifique et présentés aux communautés autochtones de la région de l'Atlantique. Des saumoneaux ont été marqués dans 32 rivières, au total, et des individus provenant de 10 (31 %) de ces rivières ont été détectés dans la zone d'étude régionale (ZER) (Lilly <i>et al.</i>, JCSHA, en cours de révision), et seulement cinq kelts (19 %) étaient présents dans la ZER. De plus, une approche de modélisation a été élaborée pour prédire les voies de migration de retour des saumons adultes marqués dans l'ouest du Groenland (Dufresne <i>et al.</i>, 2025). Ce modèle pourrait être utilisé dans les futures évaluations environnementales pour les développements dans la région.	Progrès en cours
22. Océanite cul-blanc et autres espèces pertinentes (ECCC) - Le rapport sommaire, qui fait partie d'un accord de subventions et de contributions, a été reçu au printemps 2023. - Par l'entremise du FEE, les exploitants de l'industrie extracôtière ont versé plus de 980 000 dollars pour deux études de recherche sur le suivi de l'océanite cul-blanc et les modèles de population dirigées par ECCC. Ces études sont terminées et les rapports techniques finaux du FEE devraient être publiés en décembre 2026.	Rempli – Entièrement respecté
23. Accessibilité des données (MPO) - L'Atlas de la planification spatiale marine (PSM) du Canada, qui comprend des cartes interactives, a été lancé publiquement sur le site Web de la PSM le 31 janvier 2023, sous le nom d'Atlas de la planification marine du Canada. Il a été présenté au pavillon du cinquième Congrès international des aires marines protégées (IMPAC5) qui a eu lieu du 3 au 9 février 2023. - MarineCollab (anciennement la plateforme PSM) est une plateforme SharePoint utilisée pour échanger de l'information et collaborer avec des partenaires externes (p. ex. gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, gouvernements et communautés autochtones) qui participent aux processus de planification et de conservation marines. S'appuyant sur le succès des deux projets pilotes régionaux, la plateforme est maintenant utilisée par toutes les régions de l'APM du MPO. Bien qu'elle ne soit pas un entrepôt de données, la plateforme permet aux partenaires d'APM d'accéder à des produits de connaissances et	Rempli – Entièrement respecté

Engagement	État
d'information dérivés des données, y compris, mais sans s'y limiter, les pêches, avec des liens vers d'autres outils tels que l'Atlas de l'APM et le portail de données ouvertes.	
24. Données sur les pêches commerciales (MPO) - Le MPO et la RC-TNLEE continuent de se réunir régulièrement plusieurs fois par an. En outre, des experts en données des deux organisations ont collaboré à l'ajout de données sur les ressources pétrolières à l'Atlas de la planification marine du Canada. À l'aide des services de cartographie Web publiés par la RC-TNLEE, les données sur les ressources pétrolières sont présentées sous le widget Ajouter des données de l'Atlas de la planification marine du Canada. - Le rapport Pêche commerciale dans l'Est du Canada a été publié sur Données ouvertes Canada le 14 septembre 2021. Cet ensemble de données délimite les prises par unité de superficie par espèce et par type d'engin pour les pêches commerciales de 2009 à 2018 pour les régions de l'Est du Canada du MPO. Les captures par unité sont généralisées en tant que poids total des captures, en kg, par hexagone (les hexagones ayant une superficie de 10 km² chacun). Le personnel du MPO dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador met à jour l'ensemble de données sur les pêches commerciales afin d'y inclure des renseignements de 2012 à 2021. - Cet ensemble de données sur les pêches et les limites des zones de pêche de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest figurent dans l'Atlas de la planification marine du Canada publié en janvier 2023.	Rempli – Entièrement respecté
25. Protocole de partage des connaissances (MPO) - Le Bureau de l'intendant en chef des données dirige un groupe de travail national sur l'entente de partage des données (EPD), qui fait partie du cadre national de gouvernance des données. - Le groupe a collaboré avec des experts en la matière (notamment dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du droit) pour élaborer un modèle d'EPD, un modèle de document d'orientation, un schéma de décision et un formulaire d'évaluation d'impact. - Les modèles d'EPD englobent le partage ponctuel de données, les données partagées avec l'extérieur, les données reçues d'une organisation extérieure et le partage bidirectionnel de données avec une organisation extérieure. D'autres modèles, directives et processus d'EPD concernant le partage de données et de connaissances autochtones conformément à la souveraineté des données autochtones (SDA) et aux responsabilités du MPO en vertu de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> (LDNUDPA) seront élaborés. Des documents d'orientation provisoires sur l'EPD soutenant la SDA ont été élaborés tout au long de l'exercice 2025-2026.	Progrès en cours

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

Engagement	État
• Outre les travaux sur l'EPD, le Bureau de l'intendant en chef des données élabore actuellement (ou adopte/adapte, le cas échéant) des principes directeurs, des exigences (rôles et responsabilités) et des outils d'évaluation dans le cadre de l'ensemble des politiques ministérielles en matière d'éthique des données et d'intelligence artificielle qui serviront à orienter le traitement et l'utilisation des données reçues par le MPO. Le Bureau cherche également des occasions de mobiliser des groupes de travail ministériels, d'autres ministères et des intervenants autochtones afin d'élaborer conjointement des éléments de l'ensemble des politiques ayant des répercussions potentielles sur les collectivités autochtones. • Le MPO a financé sept ateliers qui ont été offerts au cours de l'exercice 2024-2025 par le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO). Les ateliers ont porté sur la SDA et les rôles et responsabilités en matière d'intendance et d'utilisation des données et des connaissances autochtones. S'appuyant sur les bases établies par ces ateliers, un groupe de travail collaboratif composé de membres des Premières Nations et du MPO a été mis sur pied pour appuyer l'élaboration conjointe d'une politique nationale pour le MPO sur la SDA. Tout au long de l'exercice 2025-2026, le groupe de travail a élaboré une analyse thématique sur la SDA, y compris les liens avec les connaissances autochtones, et a commencé à planifier la mobilisation pancanadienne avec les Premières Nations. Les activités du groupe de travail devraient se poursuivre au cours du prochain exercice afin de mener des activités de mobilisation et de commencer l'élaboration conjointe de politiques. • Le MPO a fourni un financement au Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique dans le cadre d'une contribution à une initiative plus vaste de 1,7 million de dollars par l'entremise du Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE). Dans le cadre de cette initiative, le Secrétariat du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique a utilisé le financement du MPO et des exploitants de l'industrie extracôtière (par l'entremise du FEE) pour conclure des contrats avec le PAGRAO afin qu'il mène des recherches et organise des ateliers sur les systèmes de connaissances autochtones (SCA) et les méthodes actuelles de collecte, d'interprétation, de stockage et de diffusion des SCA.	
26. Protocole de collecte et d'échange de renseignements (MPO) • L'Atlas des cartes interactives de la planification spatiale marine a été lancé publiquement sur le site Web de la PSM le 31 janvier 2023, sous le nom d'Atlas de planification marine du Canada et est accessible en ligne. • Bien que la version 1 de l'Atlas ait été élaborée après des essais approfondis par les utilisateurs, le MPO prévoit accorder de 12 à 18 mois aux partenaires et aux intervenants pour se familiariser avec	Rempli – Entièrement respecté

Engagement	État
l'application avant de solliciter des commentaires sur les changements potentiels à apporter à l'élaboration d'une version 2 de l'Atlas.	
27. Accessibilité des données sur les mammifères marins et les tortues marines (MPO) Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant (voir également l'engagement 19 ci-dessus).	Progrès en cours
28. Normes pour les observateurs des mammifères marins (MPO) - Le MPO met la dernière main au processus visant à établir des normes de qualification pour les observateurs de mammifères marins. - Le MPO a élaboré et publié des normes, comme recommandé d'un point de vue scientifique, sous la forme d'un rapport technique en anglais et en français : Recommended standards for marine mammal observers (MMOs) and passive acoustic monitoring (PAM) operators engaged during offshore geophysical surveys in Canada: qualification, training, data collection, and reporting Normes recommandées pour les observateurs de mammifères marins (OMM) et les opérateurs de surveillance acoustique passive (SAP) participant à des levés géophysiques en eaux extracôtières au Canada : qualification, formation, collecte de données et production de rapports. - Ces normes s'appuient sur un rapport d'un consultant externe commandé par le MPO et publié en 2025 : LGL Limited. 2025. Recommended Standard Qualifications for Marine Mammal Observers and Passive Acoustic Monitoring Operators: A Guidance Document for Offshore Geophysical Surveys in Canada. Ocean Sci. 64 : iv + 90 p. (en anglais seulement)	Progrès en cours
29. Relevés des oiseaux échoués (ECCC) Le SCF d'ECCC continue d'examiner les protocoles systématiques sur les oiseaux échoués propres aux sites et aux navires élaborés par les exploitants de projets d'exploration et fournit des directives actualisées (par exemple, les mises à jour annuelles des affiches/calendriers d'alerte d'échouage automnal), etc., au besoin.	Rempli – Surveillance continue
30. Disponibilité des renseignements et lacunes en matière de données (RC-TNLEE) L'évaluation des risques environnementaux globaux, la disponibilité des renseignements et toute lacune en matière de données pour la zone spécifique dans le cadre du processus décisionnel en matière de régime foncier continueront d'être surveillées dans le cadre du programme de suivi de l'ER.	Rempli – Surveillance continue

Engagement	État
31. Initiatives liées aux zones spéciales (MPO et ECCC) ECCC (Rempli – surveillance continue) - ECCC continue de collaborer avec le MPO et l'Agence Parcs Canada afin de garantir la disponibilité de l'information existante d'ECCC pour éclairer les décisions portant sur la création d'aires protégées. - Le travail fondamental de collecte d'informations se poursuit et des progrès ont été réalisés en vue de la création d'une réserve nationale d'espèces sauvages en milieu marin à Terre-Neuve. ECCC a fourni des fonds pour aider la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la Première Nation Miawpukek à accroître leur capacité à participer à cette initiative. - La direction de ce projet par ECCC sera suspendue d'ici le 31 mars 2026. MPO (Rempli – surveillance continue) - Le MPO, en collaboration avec la Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière (RC-TNLEE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Ces orientations sont disponibles en ligne : - Directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration (dfo-mpo.gc.ca) - Brochure sur les directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador - Résumé des directives régionales sur les mesures de protection des coraux et des éponges pendant le forage d'exploration dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador - Les meilleures informations disponibles provenant de diverses sources, y compris les connaissances scientifiques, autochtones et communautaires, continuent d'éclairer les processus d'établissement et de gestion des AMP et des AMCEZ du gouvernement du Canada. - Les détails de la norme fédérale de protection des AMP ont été clarifiés en 2023 et publiés en ligne. - Le Guide pour la reconnaissance des AMCEZ marines de 2022 du gouvernement du Canada met en œuvre la Norme de protection des AMCEZ marines. Les directives sont disponibles en ligne.	Rempli – Surveillance continue

Engagement	État
32. Disponibilité de l'imagerie des déversements (RC-TNLEE) Le protocole d'entente (PE) entre ECCC et la RC-TNLEE et le plan de travail annuel connexe ont été mis à jour pour inclure une référence spécifique au partage d'outils tels que les images des déversements qui peuvent être partagés avec les groupes autochtones et les intervenants.	Progrès en cours
33. Orientations sur l'atténuation des effets sur les coraux et les éponges (MPO) Le MPO, en collaboration avec la Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l'énergie extracôtière (RC-TNLEE), a élaboré des orientations opérationnelles pour réduire au minimum les répercussions du forage d'exploration extracôtière sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les AMCEZ. Ces orientations prennent en compte les meilleurs renseignements et conseils scientifiques disponibles, les pratiques exemplaires internationales, les pratiques régionales de l'industrie et les commentaires des parties intéressées. Une approche équilibrée a été adoptée pour maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement lors de la mise en œuvre des programmes de forage exploratoire dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador.	Rempli – Entièrement respecté
34. Mises à jour des normes sur les ondes sismiques ou des mesures d'atténuation (MPO) Le MPO consulte actuellement ses partenaires fédéraux et provinciaux en matière de réglementation sur les modifications provisoires à l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin (l'Énoncé) avant la publication et la mobilisation. Les modifications proposées intégreront de nouvelles données scientifiques et des pratiques exemplaires internationales en matière d'atténuation des ondes sismiques.	Progrès en cours
35. Données de référence sur les niveaux de contaminants (MPO) Examen terminé.	Rempli – Entièrement respecté
36. Décisions relatives au régime foncier (RC-TNLEE) L'inclusion des renseignements et de l'analyse de l'ER et des résultats du programme de suivi de l'ER dans les décisions relatives à la propriété foncière est mise en œuvre par la RC-TNLEE.	Rempli – Surveillance continue
37. Évaluations environnementales stratégiques (RC-TNLEE) Il n'y a pas eu de nouvelles évaluations environnementales stratégiques (EES) ou de mises à jour des EES existantes dans la zone d'étude de l'ER au cours de la période visée par le rapport.	Progrès en cours

Engagement	État
38. Scénarios de forage exploratoire (gouvernement du Canada, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et RC-TNLEE) Le nombre prévu de puits à forer sur une base annuelle, ainsi que la répartition spatiale de ces puits, ne dépassent pas les scénarios de forage exploratoire du Comité d'évaluation des risques.	Progrès en cours
39. Effets cumulatifs (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et RC-TNLEE) - En ce qui concerne les effets cumulatifs, on a mis en place une structure de gouvernance et d'engagement en matière de PSM, qui est utilisée pour faire progresser les éléments clés de la PSM. Plus particulièrement, deux groupes de travail (données et engagement) ont été formés sous l'égide du Comité Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur la gestion des océans afin de collaborer avec les principaux partenaires et intervenants sur la collecte et le partage de renseignements relatifs à la PSM. - La RC-TNLEE fournira des renseignements sur les activités pétrolières et gazières extracôtières récentes, en cours, planifiées et potentielles dans la zone d'étude au programme de suivi de l'ER. La RC-TNLEE tient compte de cette information dans ses décisions concernant les appels d'offres, les nominations, l'identification des secteurs et les décisions en matière de permis. - Le Programme de planification spatiale marine du MPO (2018-2024) a déterminé que l'analyse de la cartographie des effets cumulatifs était une priorité nationale en matière de développement et a fait progresser un processus de cartographie des effets cumulatifs par l'intermédiaire du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS ; Murray et coll., 2024). Dans ce contexte, les effets cumulatifs font référence aux pressions multiples (créées par les activités humaines) agissant ensemble sur les composantes valorisées (p. ex. habitats, espèces) dans une zone donnée. Le processus du SCCS a été dirigé par le personnel de la région du Pacifique et des Maritimes, mais les méthodes, les inventaires des couches de données et les scripts à l'appui des analyses de données ont été partagés avec le personnel scientifique de la région de Terre-Neuve-et-Labrador qui avait utilisé la base de connaissances existante pour guider le travail dans la région. Il s'agissait notamment de définir les objectifs régionaux du projet, de rassembler des données et d'effectuer des analyses préliminaires. Toutefois, le projet régional n'a pas pu être achevé en raison de la perte de financement à compter d'avril 2024. Pour mener à bien les travaux régionaux, il aurait fallu combiner les couches de données spatiales des activités marines et côtières avec les données écologiques comme intrants dans une analyse qui a modélisé les interactions entre les facteurs de stress et les habitats/espèces, ce qui aurait permis d'obtenir une carte des impacts cumulatifs. Comme ces travaux n'ont pas été achevés, une carte des effets cumulatifs n'a jamais été produite pour la région de Terre-Neuve-et-Labrador. Une telle carte aurait pu être utilisée pour soutenir la planification spatiale marine de manière plus générale et aider à éclairer les connaissances existantes sur les effets cumulatifs dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, mais il existe une incertitude quant à tout financement futur à cette fin.	Progrès en cours

Engagement	État
40. Plans de retombées (RC-TNLEE) Les plans des retombées pour les activités de forage exploratoire constituent une exigence réglementaire et sont rendus publics sur les sites Web des exploitants. Il n'y a eu aucun programme de forage exploratoire au cours de la période visée par le rapport.	Rempli – Surveillance continue
41. Plans en matière de diversité (RC-TNLEE) Les initiatives en matière de diversité, incluses dans les plans de retombées liés à l'exploration sont rendues publiques sur les sites Web des exploitants. Il n'y a eu aucun programme de forage exploratoire au cours de la période visée par le rapport.	Rempli – Surveillance continue
42. Émissions de gaz à effet de serre (ECCC et AEIC) Le rapport d'analyse des gaz à effet de serre est suspendu pendant qu'ECCC étudie les changements potentiels à l'Évaluation stratégique des changements climatiques et à ses guides techniques connexes, afin de mieux s'aligner sur la décision rendue par la Cour suprême en 2023, la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> modifiée et la <i>Loi visant à bâtir le Canada</i>.	En attente

6. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi

L'évaluation de l'efficacité du programme de suivi vise à :

- Appuyer la reddition de comptes entre les parties mentionnées dans le mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Déterminer les lacunes ou les améliorations susceptibles de justifier toute modification du mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Soutenir la formation continue pour les futures activités menées après l'ER.

Pour déterminer l'efficacité du programme de suivi de l'ER, les résultats du programme sont comparés à des objectifs qui mesurent l'atteinte des résultats souhaités du programme de suivi de l'ER.

Pour l'année de déclaration 2025-2026, 7 objectifs ont été atteints, 2 sont en cours, 2 objectifs ne s'appliquaient pas et 0 objectif n'a pas été atteint (tableau 4). Les objectifs visant à garantir la prise en compte de l'information récente et émergente dans le processus de prise de décision et à respecter les engagements ministériels ont été pleinement atteints. Les objectifs visant à garantir le maintien des normes les plus élevées de protection de l'environnement au fil du temps étaient en cours pour l'année de référence, car l'examen du règlement ministériel n'est pas encore terminé. D'après les cibles applicables pour l'année de déclaration 2025-2026, le programme de suivi a permis d'atteindre efficacement les résultats escomptés du programme.

Tableau 4 : Tableau de mesure du rendement pour l'année de déclaration 2025-2026 concernant le programme de suivi de l'ER.

Résultat du programme	Indicateurs	Cibles	Résultats et commentaires
Les renseignements nouveaux et émergents sont pris en compte dans la prise de décisions.	- La mise à jour de l'outil SIG se poursuit. De plus, il est utilisé pour éclairer la prise de décision concernant les projets de forage exploratoire. - Les groupes autochtones et les intervenants (y compris le Comité consultatif de suivi de l'ER) participent à l'examen des principaux produits de suivi de l'ER et formulent des commentaires à leur sujet.	- Le Comité consultatif de suivi de l'ER examine les renseignements et, le cas échéant, formule des recommandations concernant l'outil SIG. - Le Comité consultatif de suivi de l'ER formule des recommandations à l'intention du comité directeur, le cas échéant. - Le Comité directeur reçoit et examine les conseils, les recommandations ou les commentaires sur les principaux documents pertinents pour l'ER.	- Objectif atteint. Le comité consultatif de suivi de l'ER a travaillé à l'élaboration de conseils sur les mises à jour de l'outil SIG. Les conseils seront présentés au Comité directeur au cours de la prochaine année de déclaration. - Sans objet. Aucune recommandation n'a été demandée par le Comité directeur ou fournie par le Comité consultatif de suivi de l'ER au cours de la période de déclaration. - Sans objet. Aucun conseil, recommandation ou commentaire n'a été fourni sur les documents clés au cours de l'année de déclaration.
Les gouvernements veillent au respect continu des normes en matière de protection de l'environnement les plus strictes.	Le règlement ministériel et le programme de suivi de l'ER sont mis en œuvre en collaboration avec la RC-TNLEE, l'AEIC, RNCAN, le gouvernement de Terre-Neuve-et-	Les exploitants de projets de forage exploratoire qui sont exemptés d'une évaluation d'impact fédérale se conforment au règlement ministériel.	Objectif atteint. L'exploitant du premier programme de forage exploratoire en vertu du Règlement s'est conformé à l'article 3 du Règlement ministériel et à toutes les conditions énoncées à l'annexe 2. La vérification de la conformité aux conditions de l'annexe 2 a été effectuée par la RC-TNLEE.

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

	Labrador, le MPO et ECCC.	- Les résultats des programmes de suivi sont présentés à la RC-TNLEE. - Les renseignements recueillis appuient l'examen quinquennal du règlement ministériel. - Des mesures sont prises pour combler les lacunes ou apporter les améliorations potentielles recensées lors de l'examen quinquennal du règlement ministériel.	- Objectif atteint. Les résultats de la surveillance de suivi du premier programme de forage exploratoire en vertu du règlement ont été publiés et sont accessibles au public à l'adresse suivante : https://exploration.exxonmobilcanada.ca/. - En cours. L'examen du règlement ministériel a commencé, mais n'est pas encore terminé. - En cours. Comme l'examen du règlement ministériel n'est pas encore terminé, aucune lacune ou amélioration potentielle n'a été relevée.
Démontrer les progrès accomplis vers l'atteinte des engagements ministériels et leur réalisation.	- Le rapport annuel destiné au public permet de suivre et de rendre compte de l'avancement des engagements. - Des progrès annuels sont réalisés en ce qui concerne les engagements de la réponse ministérielle au rapport du Comité de suivi de l'ER jusqu'à ce qu'ils soient entièrement achevés.	- Les ministères soumettent à l'AEIC un résumé annuel des progrès accomplis relativement aux engagements pris. - Le rapport est publié dans le Registre sur une base annuelle. - Les engagements portant la mention « Progrès en cours » font l'objet de mises à jour détaillées et/ou de plans de travail actualisés jusqu'à leur réalisation.	- Objectif atteint. Les résumés annuels du Ministère figurent dans le présent rapport. - Objectif atteint. - Objectif atteint.

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

		• Pour les engagements qui ne peuvent être réalisés, des mesures appropriées sont prises, ou une justification adéquate est fournie et rendue publique.	• Objectif atteint. Aucun engagement n'a été jugé impossible à respecter.
--	--	---	---